

## Spéracèdes. Conseil d'école du 3 juin 2014

Présents : M PASQUELIN : Maire, M Scordo adjoint à l'Education , Madame Collet Thérèse ,M Guigues : conseillers municipaux M Maury : directeur, Les 5 maîtresses, Solange, Stéfania, Céline personnel mairie ,l éa Choisy : directrice du centre de Loisirs , Mme Véronique RAY CAPG, Anne Gareau : Présidente APE , Céline ELLENA , Pauline MARCHAND, Elodie, PETAZZI , Béatrice LE CLAIRE, Florence PINTUS membres élus au conseil d'école

Représentants des enfants : Anna CP/CE1, Jade et Léo CM1/CM2

Excusés : Monsieur ROUBY IEN ; Madame ELLENA DDEN ; Madame Corinne FELIX ( personnel mairie)

Tour de table

### 1- Rythmes scolaires :

Présentation par M le directeur du décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 « autorisant les expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et primaires » et des modalités de décision par le conseil d'école.

Avec le nouveau décret les communes ont la possibilité de proposer un projet d'expérimentation à condition que le conseil d'école et la mairie s'entendent, dans le cas contraire l'organisation arrêtée début 2014 est maintenue pour la rentrée scolaire 2014 ;Le projet d'expérimentation doit être transmis au DASEN de l' académie le 6 juin 2014.

Présentation par M le maire puis par Mme RAY de la CAPG du projet d'expérimentation.

Rappel du projet actuel : Au début de l'année 2014, la commune de Spéracèdes dans un souci de cohérence avec la CAPG (communauté d'agglomération du pays de grasse) a finalisé un projet de réforme des rythmes scolaires qui consiste dans les horaires suivants, affichés à l'entrée de l'école :

Lun-Mar-Jeu-Ven : 8h20-11h30 13h30-15h30, Mer : 8h20 – 11h40

Les enfants ont la possibilité de rentrer à leur domicile dès 15h30.

Les TAP<sup>1</sup> facultatifs sont répartis en 4 soirs par semaine, de 15h30 à 16h30, soit 4 heures hebdomadaires.

---

1

⌋ Temps d'activité péri-éducatifs sont organisés et pris en charge par la CAPG (à qui la Communauté de Communes de Terres de Siagne a transféré la compétence) en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à

A partir de 16h30, les enfants sont pris en charge dans le cadre des temps périscolaires jusqu'à 18h. La demande des parents d'étendre jusqu'à 18h30 est actuellement étudiée.

**Proposition d'expérimentation : 2 fois 1h30 de TAP**

Deux jours par semaine : 8h20-11h30 13h30-15h, TAP 15h-16h30, puis périscolaire 16h30-18h

Deux jours par semaine : 8h20-11h30 13h30-16h, puis périscolaire jusqu'à 18h

Mercredi : inchangé.

**Ce qui reste constant quel que soit le projet retenu :**

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont maintenues de 11h30 à 12h, deux fois par semaine, jours à définir et le directeur en est dispensé.

Les enfants, qui auraient été surveillés par une enseignante de 15h30 à 16h30, seront privés des TAP.

Tarifification : La CNAV finance les TAP jusqu'à 50 euros/an/enfant. La 4<sup>ème</sup> heure de TAP sera payante selon les possibilités des parents, la grille reste à préciser. Le périscolaire passera à une tarification à l'heure, toute heure commencée étant due. A l'heure actuelle la facturation du périscolaire est forfaitaire.

Les activités prévues sur les temps TAP ne sont pas précisées mais pourront comprendre sports, cirque, théâtre, musée, ambassadeurs du tri, possibilité d'intervention du tissu associatif. Les choix des conseils d'écoles du reste de la CAPG influenceront la répartition des moyens disponibles à la rentrée 2014.

Les possibilités d'expérimentation sont strictement encadrées par décrets et circulaire : la répartition sur 5 matinées est une obligation ; le regroupement des 3 heures de TAP le vendredi après-midi n'est pas considéré comme adapté aux objectifs de la réforme.

Décision du conseil d'école : L'alternance 15h-16h en fin de journée est considérée comme perturbante pour les jeunes enfants. La possibilité de rythmes distincts pour les maternelles et pour les primaires n'est pas retenue du fait des difficultés que cela pose pour les fratries. Pas assez de visibilité des différentes activités proposées sur 1h ou 1h30. **La proposition d'expérimentation n'est pas retenue. Le projet actuel est maintenu.**

**2- Questions des délégués des élèves :**

---

favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc. Les TAP sont facultatifs, mais tout TAP entamé doit être suivi dans son intégralité.

CP/CE1 : beaucoup de questions sur la cantine. Les goûters ne sont plus approvisionnés par la CCTS mais par la Sogères. Les enfants préféraient avant. Pose de lumières plus puissantes dans la classe des CP/CE1

Demandes déjà faites au conseil d'école précédent : Cacher l'urinoir des CP/CE1, peindre cages de foot aux murs. Remettre 2 paniers de basket sur les piliers de la classe. Réparer le mur d'escalade.

Réparer les ordinateurs de cette classe CP/CE1

CE/CM : encore des remarques sur les menus de la cantine. Aucun enfant n'est obligé de manger, chacun doit en revanche faire l'effort de goûter à tous les plats, sauf contre-indication. Jeu de gamelle à refaire pendant la pause avec le centre. Baisser l'urinoir !

Demandes déjà faites au conseil d'école précédent : Pose de Moustiquaires ( urgent), Fontaine à eau

### **3- Projet pédagogique de l'école :**

Visite du musée du château de Villeneuve à Vence : exposition sur Matisse + médiathèque pour la maternelle, visite du musée MATISSE à Nice pour les autres classes et productions des élèves, Ski pour les primaires – raquettes, pour la maternelle, Conteurs, puis écriture d'un conte avec récompense au concours SOGERES , Spectacle de poésie et exposition à la bibliothèque, Flûte et chants, Chorale avec Cabris pour les maternelles. Succès du cross....

Dans toutes les classes , un travail considérable a été entrepris afin d'améliorer la maîtrise de la langue et de poursuivre l'enrichissement culturel des élèves dans différents domaines. Par ailleurs, de nombreuses activités ont été réalisées pour poursuivre l'apprentissage de l'autonomie et développer l'implication des élèves dans les projets. Toutes les actions sont conformes au projet d'école 2012/2015.

Le Projet éducatif territorial dans lequel doit s'inscrire le projet pédagogique de l'école n'est pas encore défini.

### **4- Bilan du centre de loisirs et projets à la rentrée 2014 :**

La directrice du centre de loisirs a quitté la séance pour rejoindre une autre réunion. Le bilan n'a donc pas été établi.

### **5- Cantine et effectifs scolaires**

Effectifs sortants : 18 CM2 ; effectifs entrants : 15 PS. La répartition des classes n'est pas encore définie.

3 services sont envisagés en cantine. C'est techniquement faisable, mais cela demande quelques aménagements des horaires sur une amplitude 11h30-13h30. Le cycle 3 pourrait sortir à 11h50 et reprendre à 13h50. La mairie devra demander une dérogation d'horaires au DASEN. La proposition d'un Algéco comme solution transitoire n'est pas retenue. Toujours aucune alternative envisagée pour le moment.

## **6- Travaux/hygiène/sécurité**

Grande école : Fuite préau

Nouvelle dératisation faite début juin.

Tous les exercices d'évacuation et confinement ont été consignés par la police rurale et dans le PPMS

## **7- Questions des parents**

15 questions reçues en rapport avec les rythmes scolaires : activités prévues, horaires, etc.

Il n'y a pas d'emploi de produits phytosanitaires (neurotoxiques + perturbateurs endocriniens puissants) dans l'enceinte extérieure de l'école. Les prises anti-moustiques ne sont pas utilisées en intérieur.

Cas d'un élève au comportement perturbateur en classe de CP/CE1 soulevé par plusieurs parents.

Cet élève a une prise en charge extérieure et tous les signalements ont été réalisés aux différents partenaires de l'école.

Le modèle de charte informatique émane de l'académie.

Le directeur lève la séance à 20h

Le compte-rendu a été réalisé en collaboration avec un parent élu et le directeur.

Le 05 juin 2014

Philippe MAURY

Directeur

